

ne prévoient qu'une réduction proportionnelle³³. Il reste que la plupart d'entre elles sont maintenant tombées dans l'oubli et que certes aucune d'entre elles n'a été mise en pratique.

Le défaut de ces propositions, outre qu'elles n'ont pas été mises à réelle épreuve, réside dans le fait qu'elles ne visent que la dette bilatérale, alors que l'endettement multilatéral est en constante progression et ne peut être circonscrit par les mécanismes actuels. Même si les programmes du Club de Paris et de l'AID peuvent engendrer encore des réductions, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques opine qu'ils ne pourront probablement pas suffire à aplanir les difficultés qu'éprouvent certains des pays les moins développés à accumuler assez de devises étrangères pour payer l'intérêt sur leur dette extérieure, compte tenu de la taille de leur endettement multilatéral, notamment envers les pays qui ne participent pas aux pourparlers du Club de Paris. Le noeud du problème est qu'il est actuellement impossible de réduire l'endettement multilatéral et que certains prêteurs bilatéraux (notamment l'ex-Union soviétique, la Chine et les pays arabes) ne font pas partie du Club. Chez les pays les plus pauvres, l'encours total, en 1992, était constitué pour 38 p. 100 de dettes multilatérales et pour encore 28 p. 100 de prêts consentis par des pays ne faisant pas partie de l'OCDE. Vu l'absence de ces derniers aux négociations qui se déroulent sous l'égide du Club de Paris, l'OCDE estime qu'il faudra songer à instaurer des mécanismes conçus particulièrement pour ce type d'endettement³⁴.

Comme bon nombre de pays moins développés ne peuvent ni voir leur dette commerciale et leurs frais de service réduits, ni profiter des mécanismes d'allègement du Club de Paris, il ne reste que deux moyens d'accroître leurs ressources (ou de prévenir la fuite des capitaux). Les prêteurs multilatéraux pourraient se montrer plus généreux à leur égard ou, au besoin, consentir à des remises de dettes. Certains d'entre eux, comme le FMI et la Banque mondiale, ont choisi la première option, arguant qu'ils ne peuvent être tenus de participer à des programmes de réduction de l'endettement. Le FMI soutient que, s'il le faisait, il ne serait pas fidèle à sa vocation, qui est de consentir des prêts à court terme renouvelables. Il affirme aussi qu'étant

³³ Voir à ce sujet Ezenwe (1993). Le Club de Paris ne permet de réduction de la dette que sur une période de consolidation clairement délimitée, qui coïncide avec la durée habituelle des programmes du FMI, soit 12 à 36 mois, ces programmes devant être entrepris avant le début des négociations. Confronté à des problèmes persistants au plan du service de sa dette, le débiteur devra solliciter le Club à plusieurs reprises. Ce dernier en est encore au stade des discussions préliminaires pour le remaniement de ses programmes de réduction de la dette et n'est pas encore fixé en ce qui concerne les modalités précises de ses mécanismes, l'admissibilité des pays, l'ampleur des réductions possibles, les conditions préalables à l'approbation d'une demande, etc.

³⁴ Voir à ce sujet OCDE (1994) p. 73.